



RÉFÉRENT.E CLUB COVID



En mars dernier la France s'est arrêtée. Dès le confinement décrété, le football comme pratiquement la totalité des activités a été suspendu. Aujourd'hui, après plusieurs mois d'inactivité, nous tentons de repartir alors que nous devons encore vivre avec ce virus sans savoir jusqu'à quand. En Centre-Val de Loire, des procédures sont mises en place pour permettre à vos licencié.e.s de pratiquer malgré tout leur sport favori. Contraignantes mais indispensables si nous ne voulons pas revenir à la case départ. La désignation d'un.e « référent.e COVID » au sein de votre club en fait partie.

Un.e référent.e COVID pourquoi ?

Compte tenu de la situation sanitaire, votre club a besoin de se doter d'un.e dirigeant.e capable de communiquer avec les autorités sanitaires, vos licencié.e.s et leurs parents pour les plus jeunes, d'échanger avec les instances (la Ligue et votre District) et la collectivité locale à laquelle votre club est rattachée.

LES MISSIONS D'UN.E RÉFÉRENT.E COVID

- Prendre contact avec l'A.R.S. en cas de licencié.e testé.e positif.ve à la COVID-19 ;
- Être le relais auprès des licencié.e.s de son club en terme de transmission d'informations, de rappels des gestes barrières, etc...
- Être l'interlocuteur.trice privilégié.e des instances (Districts, Ligue) en cas de circulation du virus au sein du club ;
- Se tenir informé.e de l'évolution des protocoles et de l'actualité relative à la COVID-19;
- Veiller à la bonne mise en œuvre de l'ensemble des préconisations relatives au respect des gestes barrières dans le cadre de l'activité du club et du suivi des rencontres officielles
- Créer et piloter une « Cellule COVID » au sein du club ;
- Il ou elle devra être présent.e à chaque match à domicile de son club ou pour le cas de plusieurs rencontres à domicile, désigner une personne de la « Cellule COVID»
- Participer à la définition des mesures de prévention en vigueur sur le site à destination du public et de l'encadrement du club ;
- Assurer la communication des protocoles à l'ensemble des parties prenantes (bénévoles, salarié.e.s, prestataires, administrations, etc.).
- Informer les clubs adverses et les instances (District et Ligue) en cas de dispositions particulières prises par la mairie sur l'accès aux installations sportives (ex : vestiaires fermés, accès aux douches fermées, etc...) ;
- Prévoir un dispositif d'accueil des équipes et a minima des officiels en cas de fermeture des vestiaires.

LORS DES MATCHS

- S'assurer de l'application et du respect sur le site des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la manifestation en sensibilisant
- Coordonner le contrôle d'accès de toutes les personnes intervenant sur le site de la compétition et notamment veiller au port du masque ;

**RESPECTEZ
ET FAIRE RESPECTER
LES GESTES BARRIÈRES**



→ CONTACT

Alain DESOEUVRES
COVID MANAGER
Tél : 07 86 13 78 06
Mail : adesoeuvres@centre.fff.fr
covid-19@centre.fff.fr

→ CONTACT

ARS
Tél : 02 38 77 32 32
Mail : ars-cvl-contact@ars.sante.fr

